

AVIS IMPORTANT

Afin de permettre aux employés de la rédaction, de la circulation et de l'administration, de prendre leurs vacances, le journal "Le Travail" ne sera pas publié les 22 et 29 juillet.

La Direction



Vol. XXXI — No 22

Ottawa, 8 juillet 1955

"Il faut créer une opinion publique qui, sans chercher le scandale, dénonce avec franchise et courage les personnes et les circonstances qui ne sont pas conformes aux lois ou aux institutions justes ou qui cachent déloyalement ce qui est vrai".

(Pie XII,
citée par la
Documentation
Catholique du
15 mai 1953)

Réunion plénière de la CTCC, le 31 juillet à Shawinigan

Une assemblée extraordinaire de l'Exécutif de la CTCC, du Bureau Confédéral, des représentants des Conseils Centraux et des Fédérations en vue de former un Fonds de Défense professionnelle de \$5 millions



M. GERARD PICARD, président général de la CTCC, adressant la parole aux congressistes de la Fédération du Bâtiment aux Trois-Rivières, vendredi dernier. On remarque à ses côtés, M. William Léger, président de la Fédération du Bâtiment, qui a été réélu à l'unanimité de même que les autres officiers de la Fédération. Pour d'autres détails sur ce congrès, voir les pages 4 et 5 de la présente édition.

À l'issue d'une session qui a duré deux jours à Québec, le Bureau confédéral de la C.T.C.C., après avoir pris connaissance des besoins qui se font sentir chez les quelque 3,000 ouvriers présentement affectés par des arrêts de travail, notamment à Shawinigan, à Saint-Hyacinthe et à McMasterville, a décidé de convoquer une réunion plénière.

M. André Roy, secrétaire général adjoint qui nous communique la nouvelle, explique qu'une réunion plénière, c'est une assemblée extraordinaire qui réunit les membres de l'exécutif de la C.T.C.C., les membres du Bureau confédéral, un représentant de chacun des Conseils centraux et un représentant par 1,000 membres pour chaque fédération.

C'est la première fois de-

puis 1949, soit lors du conflit de l'amiante, que la C.T.C.C. convoque ainsi une réunion plénière entre ses congrès annuels.

Voici le texte de la résolution qui a été adoptée mardi par le Bureau confédéral:

1.—Que le Bureau confédéral décide de convoquer, dans le plus bref délai possible, une réunion plénière de la C.T.C.C., conformément au dernier paragraphe de l'article 69 de la constitution;

2.—Que cette réunion plénière soit tenue à Shawinigan, le 31 du mois de juillet 1955;

3.—Que le Bureau confédéral recommande à la réunion plénière de décréter, dans les limites constitutionnelles, les prélèvements spéciaux nécessaires, pour as-

surer des secours financiers selon nos règlements, à tous les syndiqués de la C.T.C.C. présentement affectés par des conflits de travail et que ces secours soient versés aussi longtemps que les travailleurs intéressés et leurs syndicats n'auront pas conclu leur convention collective de travail;

4.—Que la réunion plénière étudie la suggestion de constituer un Fonds de Défense professionnelle de cinq millions de dollars, ce qui pourrait se faire si, d'ici quelques mois, tous les syndiqués de la C.T.C.C. acceptent de verser une paie d'une semaine seulement au Fonds de Défense professionnelle;

5.—Que tous les officiers et directeurs de la C.T.C.C. de même que tous les per-

(Suite à la page 8)

LA SEMAINE

Lettre de Paris

IL Y A AUSSI DU CHÔMAGE en France

La menace de chômage si grave qui sévit au Canada, et dont "Le Travail" rend compte, m'a fait penser à étudier l'état de l'emploi en France.

Sans entrer dans une étude approfondie, on s'aperçoit très vite que, malgré les apparences de statistiques officielles faibles, il y a en France une crise de l'emploi. Il faut se rappeler que la France est le pays des industries vieilles, dont on a négligé longtemps la modernisation. La concurrence intérieure jouait peu, les prix étaient fixés de façon à permettre la survie des entreprises dites "marginales" et des bénéficiaires plus conséquents aux autres. La libération, devenue nécessaire, des échanges, le retour de l'Allemagne à la puissance industrielle, ont posé de graves problèmes.

Des régions entières de France, celles qui sont le plus loin des matières premières ou qui se sont le moins modernisées, s'écroulent économiquement. Le drame est surtout grave dans l'industrie textile. Il existe un département où la fin de la guerre d'Indochine en amenant la fin des fournitures de coton risque de priver de son emploi la moitié de la population laborieuse. Face à cette situation, on a depuis un an ou deux commencé, en France, à parler de reconversion, c'est-à-dire de la transformation d'industries dépassées en industries nouvelles (par exemple substitution de la fabrication des plastiques à celle des textiles). Au point de vue de prospérité économique, il est possible que cette reconversion ait de bons résultats. Au point de vue de l'emploi, il n'en est pas de même. En effet, les usines modernes exigent de moins en moins de main-d'oeuvre, donc dans certaines petites villes où il y avait une seule usine textile employant par exemple 500 ouvriers, la reconversion en usine de matières plastiques ne permet d'en conserver que deux ou trois cents.

Mais il n'y a pas que les vieilles industries qui souffrent. Il y a dix ans, dans certaines branches, comme dans la sidérurgie, on a vu trop grand en France, et aujourd'hui des usines très modernes, comme celles des environs de NANTES, vont fermer parce que leur production est excédente par rapport aux possibilités de consommation et d'exportation.

Enfin, l'augmentation générale de la productivité n'est pas sans conséquence, car les besoins eux, surtout avec le retour de la concurrence étrangère, n'augmentent pas. Ainsi dans la sidérurgie qui connaît une vague de prospérité sans précédent, on réduit le personnel.

Certes, il ne s'agit pas encore de chômage. On se contente de ne pas remplacer ceux qui partent, mais il y aura chômage demain si l'actuelle prospérité, que les économistes déclarent normale, s'arrête.

Donc pour le moment, pas de chiffres de statistiques chômage gonflés, mais dans certaines régions, les jeunes de 14 ans ne trouvent absolument pas d'emploi; dans d'autres, on élimine les hommes d'un certain âge et les femmes. Les zones industrielles sont très déséquilibrées. Dans la Moselle, le paradis sidérurgique, il est pratiquement impossible à des jeunes filles ou à des femmes de trouver du travail.

La classe ouvrière française est donc très menacée, et elle tend à se diviser en deux catégories:

- 1.—les spécialistes de grande valeur professionnelle, qui trouvent à travailler, et qui, au besoin, viennent grossir les rangs des travailleurs parisiens, la région parisienne continuant à utiliser beaucoup de spécialistes (mais on ne sait pas encore combien de temps cela durera). Ceux-là sont bien payés, et le chômage ne les menace pas directement.
- 2.—les autres, les non spécialistes qui deviennent la majorité dans de très nombreuses industries. Ils finissent par gagner moitié moins que les premiers, et surtout ils sont de plus en plus menacés de chômage.

Ce problème est maintenant la première des préoccupations syndicales. Les éléments les plus dynamiques de la C.F.T.C. s'en occupent, et leurs conclusions seront présentées au prochain congrès de Pentecôte. A la C.G.T., c'est surtout ce problème de la division en deux de la classe ouvrière et de la tactique qui doit en résulter qui amène actuellement une grande discussion entre les communistes et les non communistes. Là aussi, il y aura prochainement un congrès que cette discussion prépare.

Jean-Jacques LAMONTAGNE.

SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN

Saguenay Terminals signe avec les débardeurs

La Compagnie Saguenay Terminals et le Syndicat des Débardeurs après des négociations qui se sont poursuivies pendant à peu près deux mois, ont signé une entente qui accorde plusieurs avantages aux quelque 500 employés.

D'abord, les débardeurs obtiennent une augmentation de 8c l'heure qui entre en vigueur à partir du 1er mai 1955, même si la dernière convention se terminait le 15 mai. Les travailleurs qui ont 15 années de service décrochent une troisième semaine de vacances.

Les débardeurs ont aussi amélioré leur prime de nuit. Auparavant, ils avaient 5c l'heure de 7 h. du soir à 6 h. du matin, à partir de maintenant ils ont 6c l'heure de 7 h. p.m. jusqu'à 7 h. a.m. Ils gagnent donc 1 cent l'heure de plus et une heure de plus le matin.

Il sera également plus facile à l'avenir pour les employés de se qualifier pour les congés comme l'Immaculée-Conception, Noël, le Jour de l'An et l'Épiphanie. Jusqu'ici, les employés devaient avoir travaillé pendant les 30 jours précédant immédiatement ces fêtes. Dorénavant, ils devront travailler le jour précédant ou suivant le jour de congé en question. Pour la Saint-Jean-Baptiste et la Toussaint, tout employé régulier ou saisonnier régulier y aura droit. A tout prendre, plus d'employés qu'auparavant jouiront en fait des six congés payés prévus à la convention.

Une amélioration importante dans les conditions d'éligibilité aux vacances a été apportée par la nouvelle convention. En 1953, pour avoir droit à deux semaines de vacances, un employé devait avoir travaillé 1800 heures pendant trois saisons. En 1954, ce chiffre fut réduit à 1,700 heures

et cette année, il a été de nouveau réduit à 1,650 heures, le temps supplémentaire compris.

C'est là un gain important qui permettra à de nombreux employés, exclus jusqu'ici par la clause du 1,800, puis du 1,700 heures, d'avoir deux semaines de vacances complètes. En passant, remarquons qu'aux usines d'Arvida, les métallos ont 1,650 heures également. La seule différence est que le temps supplémentaire n'est pas compris à Arvida tandis qu'il compte à la Saguenay Terminals.

Enfin, la compagnie apporte des améliorations dans le mon-

tant d'indemnités que recevra un employé saisonnier s'il est victime du chômage par suite de maladie ou d'accident survenu ailleurs qu'au travail. L'indemnité est portée de \$4.00 à \$6.00 par jour et cet employé sera éligible si son nom passe sur les listes d'appel. Encore ici, c'est un avantage supplémentaire pour de nombreux jeunes employés.

Enfin, les employés de bureau obtiennent une augmentation générale de \$5.00 par semaine sur les salaires réels payés. Ceux qui auront à donner les premiers soins aux accidentés recevront une prime de \$2.00 par semaine.

RECONNAISSANCE SYNDICALE A DEUX SYNDICATS

Le Syndicat national des Débardeurs de la Baie des Ha! Ha! vient d'être accrédité ces jours derniers. En effet, le Conseil canadien des Relations ouvrières à Ottawa a accepté la demande de ce syndicat qui est maintenant l'agent négociateur dûment accrédité pour tous les employés payés à l'heure de Saguenay Terminals Limited à Port-Alfred.

Comme ce syndicat existe depuis plusieurs années et qu'il a signé plusieurs conventions collectives avec l'employeur, l'émission de ce certificat d'accréditation ne signifie pas de nouvelles négociations. En effet, les parties se sont entendues en mai dernier sur les termes d'une convention collective en attendant la décision du Conseil canadien des Relations ouvrières.

C'est là une belle réussite de ce syndicat qui a enfin réussi à obtenir d'être accrédité agent négociateur: ce qui est plus difficile qu'ailleurs dans le cas des débardeurs, vu la grande mobilité de la main-d'oeuvre et son nombre variable chaque jour. Ce syndicat est dorénavant dans une situation claire qui lui permet de se prévaloir pleinement des lois ouvrières fédérales alors que, jusqu'ici, il devait compter avec la bonne foi de la compagnie puisque celle-ci n'était pas obligée de négocier une convention collective de travail.

Nos meilleurs vœux à ce syndicat pour l'avenir.

En même temps que le syndicat des débardeurs était accrédité, le syndicat des employés de bureau de cette compagnie recevait lui aussi son certificat d'accréditation du Conseil canadien des Relations ouvrières pour représenter les employés de bureau de cette compagnie à Port-Alfred.

Ce syndicat pourra dorénavant négocier une convention collective particulière avec la compagnie et nous lui souhaitons bonne chance.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
155, boul. Charest-Est, Québec
Tél. 4-4631

1231 Demontigny est,
Montréal
Tél. FA. 3694

FUMEZ UNE

Player's

"MILD"



LA CIGARETTE
LA PLUS DOUCE,
LA PLUS
SAVOUREUSE !

Où en est l'orientation politique à Montréal?

Le 29 juin au soir dernier, M. Amédée Daigle, responsable de l'action et de l'orientation politiques de la C.T.C.C. rencontrait à la centrale des Syndicats Nationaux de Montréal, 1231 est Demontigny, le sous-comité d'Orientation politique du Conseil central ainsi que quelques membres de l'exécutif dudit Conseil. Le confrère Daigle a profité de l'occasion pour exposer son programme d'action. Il est à l'oeuvre d'ailleurs depuis février dernier et déjà des centres comme Shawinigan, Joliette, Sherbrooke, Victoriaville et une demi-douzaine d'autres sont en branle.

Le programme du confrère Daigle, comme travail préliminaire, comporte toute une série d'enquêtes dans le domaine municipal, scolaire, provincial et fédéral pour savoir ce que valent les hommes qui sont là. Il va sans dire que ces enquêtes se feront avec l'aide de tous les Comités régionaux d'orientation et d'action politiques. Il faudra ensuite initier les membres des syndicats à la science et à l'action politiques. Les Comités d'orientation politique seront donc formés en conséquence, soit d'un responsable par syndicat, responsable qui aura pour tâche de suivre les activités du Comité d'orientation politique et de faire rapport à l'Assemblée générale. Il faudra aussi que les Comités d'action et d'orientation politiques régionaux mettent sur pied des projets de collaboration avec les autres associations de district et qu'ils préparent des programmes de formation de la masse par le truchement de la radio, des journaux, de la télévision et des assemblées publiques. Les Comités politiques régionaux devront aussi travailler de concert avec les Comités d'éducation en ce qui concerne l'éducation politique, voir à ce qu'au moins un de leurs membres suive les cours de technique politique du Collège ouvrier et s'organiser pour utiliser à fond les colonnes du jour LE TRAVAIL pour l'éducation politique des membres de la C.T.C.C. Le confrère Daigle a aussi demandé aux différents Conseils centraux de prévoir un budget annuel pour leurs Comités d'action politique. On voit là que le confrère Daigle a bien muri son affaire et que son programme, bien réalisé, devrait nous donner des résultats.

A l'issue de cette réunion, le sous-comité d'orientation politique du Conseil central de Montréal a préparé quelques résolutions qui seront mises en forme lors de sa prochaine réunion officielle et dont le Conseil central de Montréal sera saisi à sa prochaine assemblée. On demandera au Conseil central que ses trois représentants à l'hôtel de ville, fassent partie ex-officio du sous-comité d'orientation politique. Le sous-comité lui demandera aussi d'envoyer un membre du sous-comité au Collège ouvrier, cet automne et la création d'un budget annuel pour le sous-comité. Il demandera encore la collaboration du Conseil central dans son travail d'élargissement de ses cadres. En attendant le rapport du bureau confédéral sur la question des commissions scolaires, le sous-comité suivra de plus près que jamais les gestes du Conseil municipal de Montréal en rapport avec le mémoire du Conseil central de Montréal présenté à l'hôtel de ville.

GRANBY

Congrès de la Fédération du Commerce

Samedi, dimanche et lundi, les 9, 10 et 11 juillet, les employés de magasins se réuniront en congrès à Granby, sous la présidence de M. Lucien Dorion, de Québec, président de la Fédération Nationale Catholique des Employés du Commerce (C.T.C.C.).

Les séances se dérouleront à l'école du Christ-Roi, de Granby. Voici le programme:

SAMEDI SOIR, 9 juillet: Inscription des délégués.

DIMANCHE, 10 juillet: 9.15 a.m.: Messe à l'église Notre-Dame, de Granby, par Mgr Gagné, P.D., curé. Sermon par M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier de la Fédération.

10.30 a.m. — Séance d'ouverture du Congrès. Rapports des lettres de créance, du président et des organisateurs.

2.00 p.m.: 2e séance du Con-

grès. Rapports du secrétaire et du trésorier. Rapports des Comités du Congrès.

6.00 p.m.: Banquet au restaurant "Princesse". Soirée récréative au même endroit.

LUNDI, 11 juillet, 9.30 a.m.: 3e séance du Congrès. Constitution et Résolutions.

11.30 a.m.: Réception par le maire Horace Boivin, à l'hôtel de ville de Granby.

2.00 p.m.: Dernière séance du Congrès. Election des officiers.

Outre les délégués de Granby, des délégués de syndicats de commerce des villes suivantes participeront à ce Congrès: Montréal, Québec, Sherbrooke, Chicoutimi, Jonquière, Kénogami, Roberval, Dolbeau, Saint-Félicien, Saint-Joseph d'Alma, Rimouski, Thetford-Mines, Asbestos, Lac Mégantic, Victoriaville et Princeville.

Le conflit dans les papeteries de Grand'Mère et de Shawinigan

"La conscience des catholiques n'est pas à vendre"

Déclaration de M. Gérard Picard au congrès de la Fédération du Bâtiment aux Trois-Rivières — Etude d'un projet de Code du Travail et de sécurité sociale proposée.

La Consolidated Paper croyait, avec son offre d'augmentation de cinq p. 100 pouvoir acheter la conscience des catholiques, mais elle s'est grandement trompée car les travailleurs syndiqués de Shawinigan et de Grand'Mère ne consentiront jamais à faire du travail de production le dimanche à quelque prix que ce soit.

C'est en ces termes que s'exprimait vendredi dernier, M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., devant les congressistes de la Fédération Nationale du Bâtiment, aux Trois-Rivières.

M. Picard arrivait d'un séjour de plusieurs jours dans la région de Shawinigan où se poursuit à l'heure actuelle un conflit ouvrier que M. Picard a qualifié de "conflit de grande envergure".

Le règlement de ce conflit, a précisé M. Picard, aura des répercussions sur le sort non seulement des travailleurs de l'industrie du papier mais sur celui de tous les ouvriers de la province de Québec et du Canada tout entier.

M. Picard en a profité pour demander à tous les travailleurs et aux syndicats affiliés à la Fédération du Bâtiment de soutenir par leurs efforts et leur encouragement la lutte des papetiers de Grand'Mère et de Shawinigan.

La source du conflit, c'est le désir exprimé par les compagnies

Laurentide et Belgo de faire travailler leurs ouvriers à du travail de production le dimanche.

Si la Consolidated est capable d'obtenir cette concession des unions internationales, elle ne l'obtiendra pas des travailleurs affiliés à la C.T.C.C. M. Picard faisait alors allusion à l'entente qui aurait été convenue entre les unions internationales et la Consolidated pour ses moulins aux Trois-Rivières et au Cap de la Madeleine. Par cette entente, les unions internationales reconnaîtraient que la production est continue dans les papeteries, ce qui permettrait aux papeteries de contourner la loi du travail le dimanche.

Les syndicats de la Belgo et de la Laurentide ne veulent pas signer une telle formule et ne veulent pas admettre non plus l'offre d'augmentation des salaires de 5 p. 100 acceptée par les unions internationales.

UN CODE DU TRAVAIL

M. Picard a profité de sa visite aux travailleurs du Bâtiment pour les mettre au courant des questions qui les intéressent particulièrement dans le projet de Code du Travail et de Sécurité sociale qui sera soumis au congrès de la C.T.C.C. en septembre prochain.

La section du projet de Code qui traite des comités paritaires, de la convention collective à extension juridique intéresse particulièrement les ouvriers du Bâtiment et M. Picard en a profité pour fournir quelques explications à ce sujet.

SHERBROOKE

Dimanche dernier, l'Association des Employés du Textile de Sherbrooke Inc., procédait à l'élection de ses officiers pour la prochaine année et les syndiqués dont les noms suivent ont été élus: MM. Albert Jacques, président; Roland Bolduc, vice-président; Armand Marquis, secrétaire-agent d'affaires; Jean-Marie Collette, assistant-secrétaire; Adrien Chouinard, trésorier; Armand Poulin, Clément Fluet, Paul-Emile Montmigny, Mlle Lucille Forget, directeurs, et Jean-Marie Beaudette, sentinelle.

QUEBEC

Les négociations sont actuellement en cours à la Boulangerie Nationale qui emploie 30 salariés par suite de l'attitude de la compagnie subsidiaire du trust de Ogilvie Four Mill qui refuse de reconnaître le principe de sécurité syndicale ainsi que les demandes d'augmentations de salaires de 2.00 à 6.00 par semaine.

M. E. Lacombe représentant de l'Employeur a aussi déclaré qu'il n'y aurait pas d'entente.

La conciliation a été demandée au ministère du Travail.

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



LA C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTE DU QUEBEC



"EXPORT"

LA MEILLEURE CIGARETTE AU CANADA



L'Exécutif de la Fédération du Bâtiment photographié après les élections samedi après-midi aux Trois-Rivières. Tous les officiers sortants de charge ont été réélus par acclamation. Sur cette photo, on remarque MM. William Léger, président; Rosario Gosselin, 1er vice-président; Lionel Dumas, 2e vice-président; Pierre-Julien Martel, 3e vice-président; J.-B. Delisle, secrétaire général; Omer Chevalier, trésorier; Aldéric Gosselin, directeur de Montréal et nombre d'autres.

Nombreuses résolutions au congrès du Bâtiment

Au cours de son congrès qui s'est tenu aux Trois-Rivières en fin de semaine dernière, la Fédération nationale des Métiers du Bâtiment et des Matériaux de Construction, a adopté plusieurs résolutions dont un certain nombre seront envoyées au congrès de la C.T.C.C. à Québec en septembre prochain.

LA LOI DE L'ASSURANCE-CHOMAGE

De façon à prévenir et empêcher le travail que font le soir certains travailleurs qui ont une semaine de travail de 40 heures et qui, par le fait même, prive les travailleurs de la construction de leur emploi régulier, les délégués ont adopté une importante résolution de façon à ce que la Loi de l'Assurance-Chômage soit amendée pour que le travailleur qui se présente sur les lieux du travail ou sollicite un emploi, soit le porteur d'une formule indiquant que ce travailleur est actuellement sur le marché du travail et en quête d'un emploi.

Les travailleurs du Bâtiment ont aussi demandé que le ministre des Travaux publics reçoive les prestations d'assurance-chômage que les sans-travail percevaient s'ils étaient en chômage et qu'il entreprenne avec ces argents des travaux publics au salaire payé dans la juridiction territoriale.

LA VIOLATION DES DECRETS

Nombre d'employeurs ne se font pas de scrupule de violer certains décrets en ne payant pas les salaires fixés ou en ne respectant pas les autres clauses. La Fédération voudrait que des sanctions sévères soient imposées à ceux qui répètent les mêmes offenses, indépendamment de la date de la violation des décrets.

On a aussi demandé l'abolition du système de timbres concernant les vacances payées. Les syndiqués ne sont pas satisfaits de ce système qui cause plusieurs inconvénients; tous les syndicats sont appelés à présenter leur point de vue au ministre à ce sujet.

Congrès progressif de la Fédération du Bâtiment

La Fédération Nationale du Bâtiment a pris lors de son récent congrès aux Trois-Rivières, plusieurs décisions susceptibles de faire avancer les syndiqués vers de meilleures conditions de travail et de salaire.

Le congrès qui avait lieu aux Trois-Rivières et qui réunissait 89 délégués officiels de toutes les parties de la province et de tous les métiers de la construction, a décidé d'accepter en principe la fusion avec la Fédération du Bois Ouvré, a décidé l'engagement d'un organisateur libéré à plein temps et a aussi décidé de hausser de 15 cents à 35 cents les per capita à la Fédération.

Le rapport du président

Le président sortant de charge, M. William Léger de Montréal qui a été réélu par acclamation de même que tous les autres officiers, avait fortement recommandé dans son rapport annuel la fusion de la Fédération du Bâtiment avec celle du Bois Ouvré parce que c'est l'union qui fait la force et ce proverbe vaut autant pour les syndicats et les fédérations que pour les travailleurs eux-mêmes.

M. Léger avait aussi demandé au congrès de prévoir l'engagement d'un nouvel organisateur pour consolider les syndicats actuels et faire l'organisation de nouveaux syndicats. Ces deux voeux ont été entendus par le congrès qui a ratifié le projet de fusion et engagé M. Fernand Villeneuve comme organisateur.

Les décrets

Dans son rapport, le secrétaire général de la Fédération, M. Jean-Baptiste Delisle, a mentionné que la fédération doit négocier 14 décrets qui pourvoient à l'établissement des ouvriers de l'industrie de la construction.

M. Delisle a fait ressortir la portée considérable des négociations faites par la fédération et ses syndicats affiliés.

En supposant, dit-il, que la population active des métiers de la construction est celle établie par le Ministère du Travail en 1954, c'est 40,000 ouvriers qui bénéficient du travail de la Fédération.

Et en établissant l'année de travail à 40 semaines, \$14 millions de dollars ont été obtenus en augmentations pour les deux prochaines années, soit une moyenne de \$350.00 par ouvrier.

Plusieurs conventions collectives particulières ont été signées avec certains employeurs; d'autre part, la Fédération a réussi à organiser trois nouveaux syndicats dans l'industrie du granit.

ROBERVAL

Récemment avaient lieu les élections du Syndicat des Services Hospitaliers de l'Hôtel-Dieu St-Michel de Roberval. Voici les noms des officiers élus: président, Jérémie Savard; vice-présidente, Gilberte Langevin; secrétaire-archiviste, Jean-Marie Lapointe; secrétaire-trésorier, Romulus Caron; directeurs, Raymond-Marie Fortin, Emile Trudel, Madeleine Bouchard, et Xavier Lessard, sentinelle.

Mgr Pelletier rencontre les bâtisseurs

Son Excellence Mgr Georges Pelletier, évêque des Trois-Rivières, est venu rencontrer les congressistes de la Fédération du Bâtiment qui avait lieu dans les salles du Conseil central des Trois-Rivières.

Son Excellence s'est dit heureux de rencontrer des bâtisseurs.

Les bâtisseurs comme vous, dit Mgr Pelletier savent bien comment construire une maison et ils savent que la construction ne sera durable et solide que si les fondations sont bien assises.

La réforme sociale, de poursuivre Son Excellence, ne saurait s'accomplir efficacement que si les assises de la nouvelle société sont solides. Mgr Pelletier a insisté particulièrement sur la réforme des moeurs personnelles et sur l'esprit de charité qui doit caractériser les travailleurs sociaux.

Plus tard, dans la journée, M. Baribeau, président du Conseil législatif et représentant M. Duplessis, est venu saluer les délégués et a mis en relief les progrès réalisés dans notre province depuis une décade. Il a particulièrement souligné les nombreuses réalisations dans le domaine de l'apprentissage et de la compétence technique des travailleurs.

LA LOI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Les syndiqués ont aussi adopté une résolution demandant un amendement à la Loi des Accidents du Travail de même qu'à plusieurs lois qui régissent notamment les établissements in-

dustriels et commerciaux, les électriciens, le journal "Le Travail" etc.

On a aussi décidé que les syndicats devraient payer aux organismes supérieurs les per capita de tous les membres y compris les apprentis.



Son Excellence Mgr Georges Pelletier, évêque des Trois-Rivières portant la parole devant les congressistes de la Fédération du Bâtiment.



M. Jean-L. Baribeau, président du Conseil législatif et représentant M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province, auprès de la Fédération du Bâtiment en congrès aux Trois-Rivières.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

Fusion du Bâtiment et du Bois Ouvré

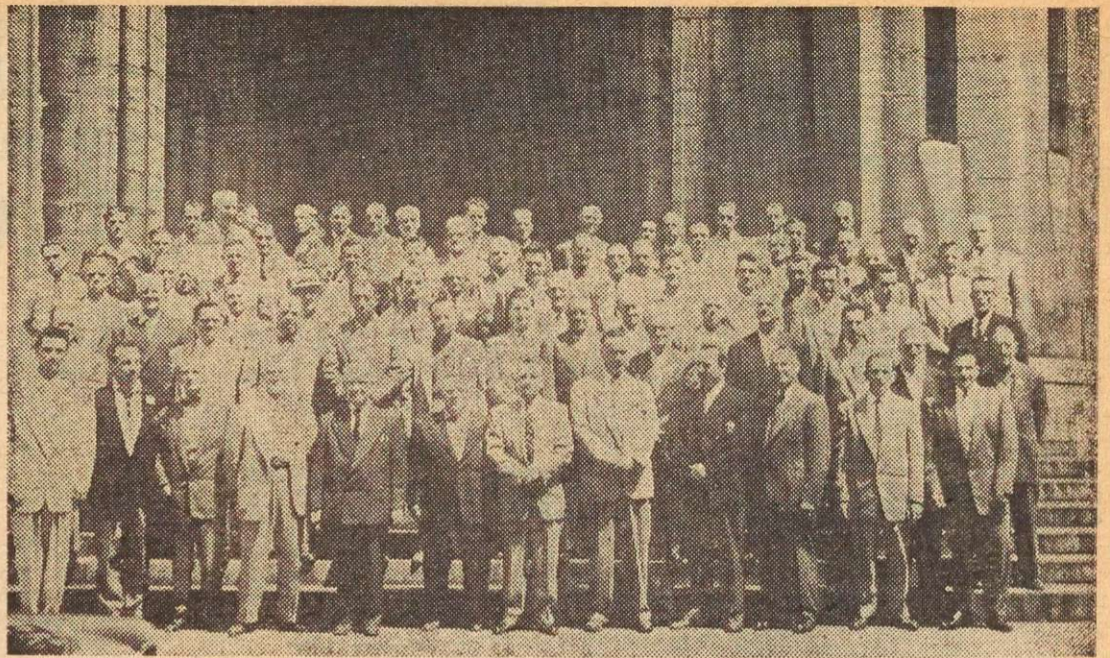
La Fédération du Bâtiment a adopté une résolution endorsing la fusion de leur fédération avec celle des Travailleurs de l'Industrie du Bois Ouvré.

Lors de son congrès, la Fédération a également adopté une nouvelle constitution plus conforme aux intérêts des travailleurs de la construction et prévoyant les amendements nécessaires quand la fusion des deux fédérations sera complétée.

Voici le texte de la résolution concernant la fusion des deux fédérations:

- 1.— Que la Fédération du Bâtiment se fusionne dans le plus bref délai possible avec la Fédération du Bois pour former une nouvelle fédération qui portera le nom de Fédération des Travailleurs du Bâtiment et du Bois du Canada.
- 2.— Que le Bureau Fédéral puisse adopter la constitution qui prendra effet avec la fusion.
- 3.— Que le président de la Fédération du Bâtiment agisse comme président de la nouvelle fédération.
- 4.— Que d'ici le congrès de 1956 les deux exécutifs et les deux bureaux fédéraux en nombre égal de représentation agissent respectivement comme exécutif et bureau fédéral de la nouvelle fédération.
- 5.— Que le bureau fédéral de chacune des deux fédérations se réunissent conjointement pour :
 - a) mettre au point les questions de régie interne et d'administration de la nouvelle fédération.
 - b) compléter la fusion.

Cette résolution a été adoptée avec une seule dissidence. M. F.-X. Légaré, président de la Fédération du Bois Ouvré, qui assistait au congrès s'est déclaré heureux de cette décision et il a ajouté que sa Fédération avait déjà adopté une résolution semblable au cours de son dernier congrès. L'union de nos deux fédérations ne saurait que nous permettre de mieux travailler à l'amélioration des conditions de travail des ouvriers de la construction et du Bois Ouvré.



Photographie du groupe des 89 délégués officiels au congrès de la Fédération du Bâtiment aux Trois-Rivières en fin de semaine dernière.

SHAWINIGAN

La Fédération de la Pulpe et du papier appuie les syndiqués de la Belgo et de la Laurentide

Le Fonds de Défense professionnelle de la Fédération est mis à la disposition des syndiqués qui ont cessé de travailler — Efficacité de l'arrêt du travail.

Lors de son assemblée spéciale tenue à Québec samedi dernier, le Bureau fédéral de la Fédération nationale de la Pulpe et du Papier a approuvé unanimement les gestes posés par les syndiqués des syndicats de la Belgo de Shawinigan et de la Laurentide de Grand'Mère et a décidé de leur accorder tout l'appui possible.

Tout l'argent disponible du Fonds de Défense professionnelle établi par la Fédération ont été mis à la disposition des syndiqués de Shawinigan et chacun des 24 représentants des syndicats qui assistaient à cette réunion ont promis de faire leur part afin de soutenir la bataille que font actuellement les papetiers de Shawinigan et de Grand'Mère.

C'est ce qu'a annoncé à son retour, le président du Syndicat de la Belgo, M. William Brûlé, au cours d'une assemblée qui groupait environ 800 syndiqués.

Ce dernier qui a assisté au Bureau fédéral qui a eu lieu en fin de semaine à Québec, s'est déclaré très heureux de l'appui reçu par la Fédération et par les syndicats affiliés. Plusieurs syndicats, dont celui des papetiers de Port-Alfred qui dispose d'un fonds de défense, ont mis à la disposition des travailleurs de Shawinigan, tous les fonds dont ils disposent.

M. Brûlé a signalé à ses confrères de travail, l'intervention de M. Gérard Picard, président gé-

néral de la C.T.C.C. qui a mis les délégués de la Fédération au courant des derniers développements de la situation à Shawinigan et les a mis en face des problèmes que pose cette situation.

M. Picard aurait montré l'enjeu du différend actuel qui est susceptible d'avoir des répercussions sur le sort de tous les travailleurs, non seulement de l'industrie du papier mais aussi sur celui de tous les travailleurs de la province de Québec et du Canada tout entier.

LA PRODUCTION A LA BELGO

La Belgo cherche par tous les moyens possibles à démoraliser les travailleurs qui ont subitement cessé de travailler il y a quelques semaines. Par exemple, elle demanderait aux travailleurs qui se présentent actuellement au travail de n'arriver qu'en automobile de façon à montrer un terrain de stationnement bien rempli, comme preuve que la production se poursuit normalement.

D'autre part, la Belgo a fait appel aux étudiants de la région de Shawinigan et de Grand'Mère pour remplir les fonctions des papetiers qui ont quitté le travail.

Malgré les demandes répétées de la compagnie, peu d'étudiants répondent à ces appels et ceux qui ont accepté les offres de la compagnie sont incapables de produire efficacement à la place des hommes de métier qui ont quitté le travail.

Actuellement deux vieilles machines sont en opérations: ces machines ont une capacité de production de 80 tonnes de pa-

pier par jour mais elles ne produisent qu'à 10 p. 100 de leur capacité par suite de l'inexpérience de ceux qui les manoeuvrent et les surveillent. Il en résulte que la production actuelle de la Belgo n'est qu'à environ 1 p. 100 de la capacité totale du moulin qui est de 800 tonnes par jour.

D'autre part, M. Brûlé a appris que cette infime production est insatisfaisante et que le papier produit est d'une qualité très inférieure, ce qui prouve l'efficacité de l'arrêt de travail.

ESCOUMINS

Dernièrement eut lieu à Escoumins une réunion du syndicat de la Pulpe et du Papier pour procéder aux élections annuelles. Furent élus: amonier: Mgr Edilbert Lévesque, P.D., curé; président: Ovila April; vice-président: Napaul Dion; secrétaire-archiviste: Lionel Lanouette; assistant-secrétaire-archiviste: Clément Gagnon; secrétaire-trésorier: Charles-Edouard Boucher; sentinelle-extérieure: Louis Moreau; sentinelle-intérieure: Laurent Ross; directeur pour la forêt: Albert Létourneau et Raphaël Martel; directeurs pour la base, Léonce Therrien; directeur pour la mécanique: Raymond St-Gelais. Une résolution adoptée à l'unanimité fut passée pour remercier sincèrement les officiers sortant de charge du dévouement qu'ils ont toujours apporté à la cause syndicale.

Plusieurs questions furent étudiées, notamment le prochain contrat collectif de la base.

DOLBEAU

Convention signée dans le commerce

Le Syndicat national des employés du commerce de Dolbeau et Mistassini vient de signer une convention collective avec l'Association des Marchands détaillants de Dolbeau et Mistassini.

A l'avenir, leurs heures de travail seront améliorées d'une façon sensible. Ainsi, les employés auront deux heures et demie de congé par semaine, ils auront une heure et quart pour dîner au lieu d'une heure comme auparavant. Enfin, ils travailleront les trois soirs précédant Noël et le soir précédant le Jour de l'An alors qu'auparavant ils devaient travailler toute la semaine précédant le Jour de l'An et les quatre jours précédant Noël.

Enfin, les parties-se sont entendues pour changer les définitions de plusieurs fonctions; ce qui veut dire des réajustements de salaires pour plusieurs employés.

Le Syndicat et l'Association des marchands se sont également entendus pour demander la modification du décret No 621 dans le même sens que la convention col-

lective qu'ils viennent de signer.

A CHICOUTIMI

Il y a quelques jours, les employés du commerce de détail de Chicoutimi ont tenu une grande assemblée au cours de laquelle ils ont discuté des amendements à la convention collective qu'ils soumettraient aux marchands détaillants d'ici le mois prochain.

Les employés ont discuté particulièrement sur la réduction des heures de travail. En effet, les employés du commerce constatent que la plupart des travailleurs jouissent d'une semaine de travail plus courte que la leur et ils ne voient pas pourquoi ils continueraient de travailler plus longtemps que les autres pour recevoir, dans bien des cas, des salaires moindres.

Ils sont assurés de l'appui des autres travailleurs syndiqués et du public en général qui comprennent que cette catégorie d'employés doit avoir une semaine de travail assez courte pour lui permettre d'avoir des heures de loisir.

Les syndiqués du commerce de détail ont discuté également de plusieurs autres problèmes, notamment ils songent à prendre des moyens pratiques pour voir à l'application de la convention collective et pour faire donner à celle-ci son maximum de rendement.

TRAVAIL ET FOYER

Dixième anniversaire des allocations familiales

Les Canadiens ont, de manière traditionnelle, travaillé pour assurer à leurs enfants une existence meilleure et plus heureuse, et, le 2 juillet, l'hon. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, saluant le dixième anniversaire de la Loi canadienne sur les allocations familiales, a déclaré que cette Loi avait été un jalon sur la route de cette réalisation.

Avec l'adoption de la Loi sur les allocations familiales, en 1944 les parents canadiens d'enfants de moins de seize ans, sont devenus admissibles à des versements mensuels allant de cinq à huit dollars pour chaque enfant. La principale fin de la Loi a été d'aider à corriger des inégalités sociales. Le souvenir des années "30", où la faim avait régné, était resté dans la mémoire des Canadiens et ceux-ci avaient résolu de protéger leurs enfants contre toute autre crise économique d'après-guerre. La Loi, croyait-on, aiderait les parents dans l'entretien des enfants, et, comme mesure économique, elle jouerait éventuellement le rôle de stimulant à l'achat, contribuerait à maintenir l'embauchage et aiderait l'économie locale des provinces moins industrialisées.

Les buts

Au cours des dix dernières années, la Loi sur les allocations familiales a atteint plusieurs de ses buts.

Les principales dispositions de la Loi pourvoient (a) au paiement d'une somme mensuelle fixe d'après l'âge des enfants jusqu'à seize ans;

(b) au versement à la mère si elle a la charge de l'enfant; (c) à la certitude que l'enfant fréquente l'école et ne travaille pas s'il a moins de seize ans; (d) à ce que les agences ou toute personne ayant la charge ou la garde d'un enfant soient considérées comme parents par application de la Loi.

L'inscription a commencé dans l'île du Prince-Edouard le 1er février 1945. Les premiers chèques furent mis à la poste le 17 juillet suivant. Le 18 avril 1945, la moitié soit 740,000, des demandes d'enregistrement avaient été reçues, et ce nombre augmenta de 56,570 au cours de l'année financière 1947-1948.

Au cours des dernières années, les règlements ont été modifiés pour répondre aux nouvelles conditions. Ainsi, depuis 1945, la période d'attente pour les enfants d'immigrants a été abaissée de trois ans à un an. L'échelle décroissante des allocations pour les familles nombreuses a été abandonnée et ces allocations sont versées à un taux fixe d'après l'âge de l'enfant, quel que soit le nombre d'enfants dans une même famille. Les allocations ne sont pas imposables comme partie du revenu du parent, mais l'exemption prévue pour un enfant est diminuée si les allocations familiales sont versées en faveur de cet enfant.

Des dispositions spéciales ont également été prises en faveur des Indiens et des Esquimaux. A la fin de 1954, il y avait 20,306 comptes actifs d'allocations en faveur de familles indiennes, dans les bureaux régionaux de tout le pays. Un nouveau système pour le paiement des allocations aux Indiens a maintenant été établi. D'après ce nouveau système, une carte est rédigée pour chaque compte d'Indien, montrant le montant versé chaque mois en espèces ou en nature. La méthode de paiement est subordonnée à la recommandation du surintendant des Indiens.

De nouvelles dispositions relatives aux allocations familiales sont entrées en vigueur en mars 1953: elles prévoient le versement de l'allocation aux parents esquimaux en espèces plutôt qu'en nature. Auparavant, les Esquimaux avaient toujours reçu leurs allocations en nature. Depuis juillet 1953, les chèques sont émis sur la recommandation des hauts fonctionnaires du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Dans chaque province, il y a un bureau régional qui s'occupe de l'administration, dans cette province, des allocations familiales. Les bureaux régionaux emploient des travailleurs sociaux et des enquêteurs qui contrôlent le mauvais usage des allocations. Tous les cas inusités sont étudiés par ces employés ou par des fonctionnaires de la province ou des agences privées de service social dont les services sont rémunérés par le Gouvernement fédéral. Chaque incident est soigneusement examiné, mais les abus sont remarquablement rares. Actuellement, seulement 315 comptes sont administrés, à la place des parents, par des agences de service social.

Au cours des dix dernières années, l'importance des allocations familiales a considérablement grandi. Cela est attribuable surtout à la rapide croissance de la population du Canada. Le taux élevé de naissances et la forte immigration ont tour à tour contribué à l'augmentation de la population. Le tableau suivant indique l'ampleur de cet accroissement.

Octobre 1945	Mai 1955
1,334,000 comptes	2,206,129 comptes
3,168,000 enfants	5,205,200 enfants

Les allocations familiales ne sont payables qu'aux enfants qui se conforment aux règlements provinciaux touchant la fréquentation de l'école et, par suite, il s'est produit depuis dix ans une remarquable augmentation de cette fréquentation. En 1952-1953, 11,800 enfants ont perdu leurs allocations pour des absences non motivées. En 1953-1954, 8,900 enfants seulement ont perdu leurs allocations, bien qu'un nombre beaucoup plus grand d'enfants soient inscrits.

Les allocations se sont gagnées la faveur de la population du Canada depuis 10 ans. En 1943, l'enquête Gallup signalait un appui public de l'ordre de 49 p. 100. En 1955, l'appui du public a monté beaucoup au-dessus de 90 p. 100.

D'une manière essentielle, la Loi sur les allocations familiales qui a pris effet il y a dix ans, a très peu changé dans son interprétation. Elle se fonde sur une saine économie. La Loi est largement acceptée par la population. Elle a contribué à la réalisation de bonnes normes éducatives dans tout le pays, et elle est appliquée de manière à assurer la santé et le bien-être des enfants du Canada.

Que faire des enfants pendant les vacances

Nombreux sont les parents qui voient venir les vacances avec désespoir. Que faire des enfants pendant deux longs mois de chaleur?

— Il y a d'abord, dans presque toutes les villes, et même dans les villages, des terrains de jeux avec surveillants responsables. Les jeux y sont organisés, environ huit heures par jour, et les enfants y sont en parfaite sécurité. A Montréal, un théâtre ambulant parcourt les terrains de jeux et donne aux enfants l'occasion de voir des spectacles spécialement préparés pour eux.

— A plusieurs endroits, il y a aussi des plages surveillées, où les enfants plus grands peuvent se rendre et, s'ils sont assez responsables, y amener leurs frères et soeurs.

— Quand les terrains de jeux et les plages surveillées n'existent pas, les mamans peuvent s'organiser ensemble pour amener une bande d'enfants en pique-nique, chacune son tour. L'été, les mamans peuvent bien prendre un après-midi, tous les quatre ou cinq jours, pour conduire les enfants au bord de l'eau.

— Il y a des relations bien précieuses pendant les vacances. Ce sont les "mon oncle" de la campagne. Quand j'étais écolière, au premier jour des vacances l'un de nous partait pour une semaine à la campagne, aussitôt suivi d'un deuxième et d'un troisième. Il peut se faire ainsi un échange d'enfants; vous envoyez les vôtres à la campagne pour une semaine, et vous recevez les enfants de la campagne qui ont des emplettes à faire, ou qui simplement aimeraient visiter votre ville.

— Les parents qui peuvent se permettre de passer toute une semaine au bord de l'eau, dans un camp, avec leurs enfants, ont là une belle occasion de leur faire connaître la nature par des marches dans le bois, des tours de chaloupe, des randonnées pour cueillir des framboises ou des mûres. Et le soir les enfants peuvent apprendre à connaître les étoiles.

— Pour les plus petits, la vie continue comme d'habitude, et ils ne semblent pas trop souffrir de la chaleur. Il s'agit surtout que les mères trouvent moyen de se rafraîchir, pour garder leur patience et leur bonne humeur. Un carré de sable dans la cour et une piscine de plastique, ça vaut la plage pour les petits. Mais c'est tout de même bien agréable de les conduire de temps à autre à une grande plage sablonneuse, où ils peuvent faire des pâtés et des trous, et se salir à leur goût, sans nuire à personne.

— Les tours d'auto avec le papa ou un oncle généreux, voilà un bon moyen de faire connaître aux enfants des villes la grande campagne, les bois, les vaches, les chevaux. Et si l'on connaît un fermier, on s'arrête et on fait voir les animaux aux enfants. Pas de trop près pour les petits, mais suffisamment pour qu'ils les reconnaissent ensuite comme des amis dans leurs livres d'images.

— Et enfin, ce qui peut être répété le plus souvent, c'est le pique-nique dans la cour. Maman prépare son goûter un peu d'avance sans en parler, pour éviter de se faire déborder de questions et de suggestions. Un cornet de crème glacée pour chacun, un dessert, et vivent les vacances!

Jeanne DANSEREAU

Au jour — — le jour

Nous toutes qui prenons bien soin de ne pas faire de peine à nos enfants inutilement, nous manquons bien souvent de tact quand il s'agit des enfants des autres. Plusieurs fois, j'ai remarqué un peu tard que j'avais envoyé promener les petits voisins assez rudement. C'est une autre sorte de rudesse que j'ai pu remarquer chez les gens qui ont rencontré ma fille aînée ces jours derniers. Anne avait été heurtée par une balançoire, au-dessus de l'oeil, et elle avait hérité, la pauvre, d'un oeil au beurre noir des plus remarquables. Le médecin nous ayant rassuré sur la gravité de l'accident, on fit quelques compresses, l'oeil désenfla et on n'en parla plus. Mais toutes les couleurs de l'arc-en-ciel ne s'en sont pas moins succédées autour de l'oeil, et même des deux yeux, et personne ne l'abordait sans pousser les hauts cris. La pauvre enfant n'avait plus du tout de blessure, elle avait tout oublié de l'incident, et elle se demandait bien pourquoi tout le monde la regardait tout-à-coup, et pourquoi des gens qu'elle ne connaissait pas lui parlaient dans la rue.

En petite fille qui n'a pas encore trois ans, elle pouvait bien se permettre de venir se coller à sa mère et de dire tout bas, "Je ne veux pas qu'elle me parle, elle". Mais la mère, en femme civilisée, ne pouvait se permettre de dire aux gens ce qu'elle avait envie de leur dire. "Voulez-vous bien la laisser tranquille, ça ne vous dérange pas..."

Jeanne DANSEREAU

JOLIETTE

Chars allégoriques à la Fête du Travail

Le Comité de la Fête du Travail du Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Joliette est à mettre à point le programme des fêtes qui est presque terminé.

On sait que chaque année le Conseil Central prend l'initiative d'organiser de grandes manifestations à l'occasion de la Fête du Travail.

Le programme de cette année, soumis aux délégués du Conseil Central pour approbation comprendrait:

Un pique-nique au terrain de jeux Saint-Jean Bosco;

Un pèlerinage à l'oratoire Saint-Joseph;

Une parade de chars allégoriques;

Une danse sur la place du Marché.

Si les délégués acceptent ce programme, une demande sera faite prochainement au Conseil de la Cité de Joliette, pour obtenir les permissions nécessaires pour mettre le projet de l'avant.

L'ACTUALITÉ

dans les

CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les
syndiqués de Canadian Vickers

Le drapeau canadien ne flotte plus sur nos navires

Le rapport annuel de la Commission Maritime canadienne qui vient d'être déposé sur la table de la Chambre des Communes, dit que la flotte de cargos naviguant en eau profonde, se totalisait à 27 au Canada en mars dernier comparativement à 47 l'année précédente.

Cela signifie que notre marine marchande a perdu 20 navires depuis un an.

Le rapport précise en outre que les conditions actuelles prévaudront encore dans l'industrie des chantiers maritimes à moins que ces derniers n'obtiennent des commandes. Il est à souligner qu'aucun contrat en provenance des pays étrangers n'a été accordé à nos chantiers maritimes durant l'année.

La Commission précise aussi que la marine marchande, y compris les navires de navigation en haute mer et sur les Grands Lacs, a perdu 15 navires pour passer de 360 à 345. Les navires servant au cabotage ont diminué de 63 à 61 tandis que sur les Grands Lacs, leur nombre a augmenté de 250 à 257.

Seize navires canadiens ont été immatriculés au Royaume-Uni selon les termes de l'entente intervenue en 1950 entre notre pays et le Royaume-Uni; 34 navires ont ainsi changé d'allégeance depuis 1953.

Le changement le plus significatif s'est fait sentir chez les océaniques depuis 1949, poursuit le rapport. "A l'exception de quelques navires qui servent au commerce et aux voyageurs, il ne reste presque plus de navires battant pavillon canadien qui transportent des passagers ou des marchandises à destination de l'étranger.

Un porte-parole de la Commission maritime aurait ajouté que la majorité des océaniques qui ont encore le pavillon canadien n'ont plus leur port d'attache dans des ports canadiens.

"L'incapacité des navires canadiens à faire face à la concurrence mondiale sur les mers est causée par des coûts d'opérations plus élevés au Canada que dans les pays actuellement en concurrence avec le nôtre."

On estime à \$239,557,687 le coût en capital des nouveaux navires construits ou devant être construits au 31 mars dernier: ceci comprend 20 navires marchands, 18 navires gouvernementaux et 38 navires de guerre de tous genres.

La valeur des nouvelles commandes reçues par nos chantiers maritimes atteint actuellement \$23,235,758.

Ces chiffres, au lieu de refléter une saine condition de l'industrie des chantiers maritimes, se traduisent finalement par une augmentation du chômage.

La Commission prétend que la situation ne fera qu'empirer à moins que les chantiers maritimes ne reçoivent des commandes à brève échéance.

Le nombre moyen des travailleurs dans les chantiers maritimes s'établit actuellement à 15,500 par mois, soit une diminution de 21 p. 100 comparativement à l'an dernier.

VEUILLEZ BIEN NOTER

La première assemblée générale des membres depuis l'élection du nouveau comité exécutif aura lieu le lundi, 17 juillet, au local de l'union à 5 h. 00 p.m. L'assemblée sera bilingue comme à l'habitude. L'assemblée des délégués de département aura lieu le lundi, 11 juillet, à 5 h. 00 au local de l'union.

LES VACANCES

Les employés de la Canadian Vickers auront leurs vacances annuelles à partir du vendredi, le 29 juillet jusqu'au 7 août. L'u-

sine ouvrira ses portes le lundi 8 août. Nous souhaitons à tous de belles vacances en leur demandant d'être prudents et d'observer tous les règlements de la circulation.

LA VICKERS OBTIENT UN CONTRAT

Nous avons appris samedi dernier que la Canadian Vickers a obtenu le contrat pour la construction des écluses de contrôle qui serviront à régulariser le fleuve Saint-Laurent par suite de la canalisation. Le montant du contrat s'élève à \$1,964,850.

GRAND'MERE

Union Official Arrested

A charge of intimidation was laid against Michel Chartrand, technical advisor to the C.C.C.L., last Sunday as a result of the present stoppage of work in progress by the employees of the Laurentide Mill of Consolidated Paper Corporation at Grand'Mere.

Mr. Chartrand was taken into custody as a

crowd that rose to several hundred persons gathered at the mill's gates.

The C.C.C.L. technical advisor was later transported to Three Rivers to face the charge before Judge Leonce Girard, of Magistrate Court. He was later released on bail of \$150.00. Police said the crowd began gathering early Sunday

morning and rose to about 500 by nightfall.

At his home in Shawinigan Falls later, Mr. Chartrand said he was arrested on charges of attempting to intimidate Laurentide mill manager, Don Foss.

The C.C.C.L. union official categorically denies the allegation.

Unemployment Relief Proposal Shadow of 1945 Terms

OTTAWA (CPA)—A proposal that the provinces pay 50% of all unemployment relief costs above a certain level was made by the federal government at an unemployment conference here June 20 and 21. The suggestion is only a shadow of the 1945 proposals by the federal government of complete acceptance of responsibility for the employable unemployed.

The 1½ day conference, which was planned at the preliminary Dominion-Provincial meeting in April, was reported to have opened its discussions with consideration of a plan that would have given the provinces only 30% to 50% (according to severity of unemployment) towards relief costs when the number of unemployed exceeded 5% of the province's population. The final offer, which the provincial governments are now studying, would provide for a federal contribution of one-half of the cost of relief when the number of unemployed exceeds 45% of the provincial population.

Based on the population one year ago, this would mean that federal contributions would not start until there were 22,707 unemployed in Ontario; 19,746 in Quebec; 3,951 in Saskatchewan; and 5,697 in British Columbia. The increased population in the last twelve months would necessitate considerably heavier unemployment than the above totals, before the federal assistance became operative. Certain people already receiving assistance — such as mothers' allowances recipients and persons in private or public institutions — will not be eligible for inclusion in the provinces' count of unemployed.

In a statement to Parliament following the conference, Prime Minister St. Laurent said that it was hoped to have the unemployment relief agreements worked out and signed before the Dominion-Provincial conference opens here October 3. Each province would signify accept-

ance of the proposals individually, he noted, and in no case would the scheme become operative before July 1 next. Mr. St. Laurent added that "special consideration" would be given to provinces which had "normally" been giving relief payments to a total of unemployed smaller than 45% of the population.

Criticism of the federal government's departure from its 1945 "Green Book" proposals was advanced by a number of delegates. Saskatchewan Provincial Treasurer, Clarence Fines, noted that the federal government's offer was only "half a loaf," adding

that "we may have to accept it because it is better than nothing." Another delegate said that the new plan would leave the provinces and municipalities with the responsibility for the unemployed not covered by regular unemployment insurance benefits.

The total cost to the federal treasury of the Liberal government plan has been variously estimated at between \$7.5 million and \$10 million.

It is expected that the federal proposals will be debated in the House of Commons before the end of the present session.

JOLIETTE

Construction Workers Get Wage Boost

All construction workers, who are union members, are aware that the National Union of Construction Workers of Joliette (C.C.C.L.) the Fraternity of Carpenters and the Patronal Construction Association signed a collective labor agreement April 29 1955 which awarded the workers an hourly wage increase of 10c which is applicable to all tradesmen in the construction industry.

All union members are cognizant of the effort put forward by their union officials to have the degree ratified as soon as possible. Actually, everything is functioning normally and we have no reason to complain of delay on the part of the Minister of Labour.

Sauce for the Goose In Tax Deductibility

OTTAWA (CPA) — A plea for tax deductibility on workers' tools, clothes and travelling expenses in connection with their work was made in Parliament by a British Columbia woodworker this week. Tom Barnett (CCF Comox Alberni), former vice-President of an IWA local, noted that loggers in his area often had to travel long distances to work with resultant expense and also had to provide hard hats and caulk boots for their jobs.

Employers are allowed deductibility on such items if they pay for them and charge them up as a business expense and it was inequitable that employees were not given the same privilege, he said.

During the debate, on the bill giving effect to the 1954 budget tax changes, the CCF once more made a plea for consideration of removing completely the 3% floor on the deduction of medical expenses for tax purposes.

Montrose Workers Reach Favorable Agreement

Less than 24 hours after a work stoppage which took effect at Montrose Worsted Mills at Granby, the Employees Union of Montrose Mills (C.C.C.L.) arrived at a temporary written understanding with the Company, last Wednesday.

Regular working shifts returned to their jobs Thursday morning at 7.00 o'clock. The agreement reached with the employer guarantees the granting of essential points for which the workers stopped their work and also awards the employees a contract which will be of one year's duration from July 11, 1955.

The drawing up of the new agreement will be accomplished during the vacation period of the employees which began Monday of last week.

Seventy-five workers on the night shift in protest to the delay in negotiations quit their jobs at 3.30 a.m. on June 22 and were later joined by the remainder of employees who did not report for work at 7.00 a.m. the same day.

An emergency meeting was called for 8.30 a.m. June 22 and was held in the basement hall of Notre Dame Church.

In the afternoon the assembled members held a debate on the temporary written agreement.

The entente arrived at with the Company guarantees improvements in the seniority clause, new benefits in the clause covering union security, modification of the working hours, eight paid holidays yearly, and in the case of absenteeism from their jobs the Company has agreed to pay these employees three paid hours. A general wage increase of 3 per cent for day workers and 5 per cent for night shift employees.

In the weaving, mounting and winding departments the work-week has been reduced to 43 and three quarter hours from 45 hours.

In the spinning section the work-week will be 41½ hours instead of 42½. Darning department workers will work a five-day week of 47½ hours in contrast to the 48 hour six-day week which they formally worked. Night shift workers hours have been reduced from 39 and 40 hours to 37½ a week.

Sunday work for night shift employees has been eliminated. The temporary agreement was signed by Messrs Jean-Guy Riendeau, president of the union, Jean-Guy Cote, vice-president, Ernest Tremblay, secretary and Rene Gosselet, president of the National Textile Federation (C.C.C.L.). Myron Israel and Leo Maroussey acted for the Company.

NEWS DIGEST

McMASTERVILLE

Striking employees of Canadian Industries Limited at McMAsterville are presenting a solid front. As will be recalled, these workers struck in protest to an arbitration decision. Respect for seniority, which the Company has refused, is one of the principal issues for the dispute. Several meetings have taken place with the Company since the declaration of the strike, but, so far, no constructive results have been shown.

JOLIETTE

The National Construction Workers Union (C.C.C.L.), of Joliette and the Carpenters Fraternity have signed a collective labor agreement with their employers which awards all workers in the industry 10c an hour increase. Members are aware that their union officials are doing everything in their power to have the decree finalized without any undue delay.

THETFORD MINES

A collective labor agreement which embodies many new benefits to members of the National Retail Store Clerks Union (C.C.C.L.) has been signed with A. Setlawke & Sons Reg'd of Thetford. Retail clerks, according to their classifications, will draw \$60.00 a week, while certain feminine employees will benefit by increases of \$8.00 to \$10.00 weekly.

SOREL

The National Union of Sorel Shipyard Workers (C.C.C.L.) have accepted the decision of an arbitration tribunal recently handed down by its president Judge Philippe Marchand. A general increase of 3c hourly, plus a reduction in working from 45 to 42½ hours, with same take-home pay and an extra added paid holiday are some of the newly acquired benefits. All these benefits are retroactive, an exception being agreed upon in the general wage increase of 3c hourly. The benefits secured are equivalent to an increase of 11c an hour.

Convention

Dates Announced

We are in receipt of a communication from the National Federation of Pulp and Paper Workers advising us that they will hold their annual convention in Quebec City this year, the dates being July 15, 16 and 17. The locale of this event has been announced as the Union Headquarters Building, 155 Charest Boulevard.

Inscription of delegates attending will be taken Friday, July 15, and deliberations will continue during the ensuing two days. Election of officers will be held Sunday, July 17.

Workers affiliated to the National Textile Federation (C.C.C.L.) will unite in Coaticook July 7, 8 and 9 for their annual convention. The problems which these workers are encountering with the fifteen-week-old strike at Penmans Limited, will no doubt be the occasion for deep study by the delegates attending this convention.

Joliette will be the scene of the convention to be held July 8, 9 and 10 by the Municipal Employees Federation (C.C.C.L.), while July 9, 10 and 11 are the dates chosen by the National Federation of Commerce for their annual congress to be held this year in Granby.

Note To Our Readers

In order to permit employees to our Editorial Staff, Circulation Department and Administrative offices to have their annual vacation, "Le Travail" will not be published for two weeks, July 22 and 29.

THE MANAGEMENT

KENOGAMI

WOODWORKERS SIGN CONTRACT

An agreement has been signed with the Adjutor Bergeron & Sons Company, of Kenogami, and the National Union of Woodworkers of Jonquiere and Kenogami. The terms of the new contract awards the employees in this industry 5c and 10c an hour increase according to classification. This agreement was reached by conciliation.

Une plénière . . .

(Suite de la page 1)

manents syndicaux du mouvement soient invités, en vue de donner l'exemple, à verser, dans le plus bref délai possible, le montant d'une paie d'une semaine au Fonds de Défense professionnelle.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited

Canadian Flag Vessels Rapidly Disappearing

The annual report of the Canadian Maritime Commission, which was tabled in the House of Common last week, said that the deep water fleet of dry cargo vessels under Canadian registry totalled 27 last March 31 as compared with 47 a year previous.

This alarming statement means that Canada's deep-sea merchant fleet shrank by 20 ships between April 1, 1954, and the end of March 1955. The report also said the current unhealthy condition of Canada's ship-building industry will continue unless there is a major increase in orders. No ships were built for export in Canada during the year.

The Commission said the merchant, navy, including deep-sea coastal and Great Lakes ships, declined to 345 from 360. Coastal ships declined to 61 from 63 while Great Lakes vessels rose from 250 to 257.

Sixteen Canadian vessels were transferred to United Kingdom registry under terms of a 1950 agreement between Canada and the United Kingdom. Twenty-four have been transferred since November 1953.

"The most significant change over the period was the diminution of Canadian flag ocean-going shipping, pursuing a trend which began in 1949" the report said. "Other than a few ships engaged in home trade voyages and sporadic transatlantic voyages, there now are no Canadian flag ships providing overseas transportation for passenger or cargo from Canadian ports".

A spokesman for the Canadian Maritime Commission said the majority of ocean-going ships still on Canadian registry do not operate from Canadian ports.

"The inability of Canadian ships to survive in world-wide competition is due to inherent high operating costs in relation to those of major competitors," the report said.

Capital cost of new ships being built or scheduled to be built at March 31 was estimated at \$239,557,687. They included 20 merchant vessels, 18 government ships and 38 warships of various sizes.

However, the report said ships which may be delivered in 1955 are for the most part the result of orders placed several years ago. Value of new orders totalled only \$23,235,758.

"Instead of indicating a healthy condition in the industry, they reflect current decreasing employment trends due to lack of new orders." The Commission feels that this situation will continue to deteriorate until sufficient ship construction is available to provide a reasonable continuity of employment".

Average monthly employment in shipyards was 15,500 persons, down 21 per cent from the previous year.

During the year shipyards delivered 42 vessels, including 28 for private or domestic use, three for the Federal Government, one for the British Columbia Government and 10 for the navy.

MEMBERS PLEASE NOTE

The first general membership meeting to be held since the election of officers will take place in our union hall on Monday July 17 at 5.00 p.m. and will, as usual be bilingual. An important agenda should assure a crowded hall. Make it a point to attend and take part in the discussions. Stewards are also advised that their monthly meeting will take place in the union hall

Toronto Helps Jobless

Over two months ago the Toronto city council decided to give the city's approximately 2,500 unemployed not receiving unemployment insurance, a chance to earn \$20.00 a week from the city by working in the parks. To obtain assistance an applicant had to be a resident of the city since January 1, 1954, and had to be willing to accept the employment offered.

on Monday July 11 at 5.00 p.m. and will be bilingual.

VACATIONS

Vacations for employees of Canadian Vickers Limited will begin this year on Friday July 29 and terminate on August 7. The plant will re-open on Monday August 8. Here's wishing all our members a very pleasant vacation. Adhere to all safety precautions and rules during your holidays and be welcomed back to your job on August 8.

VICKERS AWARDED BIG CONTRACT

As we go to press it has been announced today (Saturday) that a contract has been awarded Canadian Vickers Limited for the building of control gates and stop logs for the St. Lawrence Seaway Project. This information was received from the New York State Power Authority. The value of the new contract is \$1,964,850. Vickers will furnish and deliver the items to the proposed Iroquois dam at Point Rockaway, N.Y. Stop logs are racks which catch logs floating downstream.